

# Communiqué de presse



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
FRANCHE COMTÉ

## LPO Franche-Comté

7 rue Voirin - 25000 Besançon  
03 81 50 43 10 - [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)  
<http://franche-comte.lpo.fr>

Mars 2016



# ZAC AREMIS : rallye automobile le WE du printemps, déshérence du projet ; mettons fin au projet !

Le week-end des 19 et 20 mars, une course automobile s'est déroulée sur l'ancien aérodrome militaire de Malbouhans. Cet événement a été réalisé au mépris de la biodiversité et du site qui est un véritable réservoir de biodiversité. Le site devrait pourtant être protégé, au vu de sa richesse, de son importance et de son originalité dans la région.

Pourtant, le syndicat AREMIS et le Conseil départemental ont prévu de détruire le site, au mépris des alertes des associations régionales de préservation de la nature depuis le début des années 2000. L'importance de la biodiversité est reconnue par toutes les parties, y compris par le syndicat lui-même à l'initiative de l'urbanisation en ZAC, mais la volonté de la détruire coûte que coûte semble plus forte, sans chercher d'alternatives à l'urbanisation du site. Pour résumer, ce projet est un « Notre-Dame-des-Landes » bourguigno-francomtois.

La vocation du projet de ZAC AREMIS est de concevoir le "véhicule du futur", un objectif louable. En attendant, depuis 15 ans, ce sont bien les vieilles recettes éculées qui sont mobilisées pour détruire la nature et créer de l'évènementiel sur le site. Le "Slalom automobile" qui s'est déroulé le week-end du printemps sur le site (vraisemblablement sans évaluation des impacts ni autorisation en bonne et due forme) n'est qu'un exemple supplémentaire de la déshérence du projet et du site. Nous nous trouvons ici dans l'impasse avec un projet qui n'est ni du futur, ni respectueux du site, totalement incohérent avec l'esprit initial.

Le CNPN, une instance nationale de conseil auprès de l'Etat, a émis en octobre 2015 un avis clairement défavorable, sans ambiguïté, au projet d'urbanisation du site et de destruction d'habitats d'espèces menacées. Compte tenu des richesses du site et de la nature du projet, le CNPN a jugé que ce dernier souffrait de graves défauts de conception et d'argumentaire.

Il s'agit maintenant de mettre fin à ce projet et de construire sérieusement un nouveau projet pour le pôle véhicule du futur en recherchant de réelles alternatives, y compris dans un périmètre large Bourgogne-Franche-Comté où d'autres aéroport/aérodrome en cours d'abandon existent ou sont en recherche de modèle économique.

Pour plus d'informations et d'historique du dossier ZAC AREMIS : voir LPO Info Franche-Comté n°23, p4 : <http://goo.gl/dhczYG>

## Le contexte environnemental (suite)

### Des relevés effectués en 2006 et en 2009

### Des sensibilités :

- Avifaune: tarier des prés, pie grièche écorcheur, locustelle tachetée, bruant proyer, milan royal...
- Entomofaune: cuivré des marais, damier de la succise, azuré du serpolet, laineuse du prunelier, ...
- Reptiles (3), Amphibiens (3), Mammifères (1), Chauve-souris, ...



Cuivré des marais,  
Damier de la Succise,  
Azuré du Serpolet,  
chenille de la Laineuse  
du Prunelier